

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 14 juin 2018 modifiant l'arrêté du 29 juin 2007 pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du code de la santé publique et relatif à l'organisation des épreuves du concours de praticien des établissements publics de santé

NOR : SSAH1816508A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 29 juin 2007 pris en application des articles R. 6152-301 et suivants du code de la santé publique et relatif à l'organisation des épreuves du concours de praticien des établissements de santé,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe I de l'arrêté du 29 juin 2007 susvisé est ainsi modifiée :

La seizième ligne « code 46 » du tableau est remplacée par les deux lignes suivantes :

46	Stomatologie	DES de stomatologie
73	Chirurgie orale	DES de chirurgie orale

Art. 2. – La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 juin 2018.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de l'offre de soins,*

C. COURRÈGES